

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE CONSEIL EN PLACEMENT ET EN GESTION DE PATRIMOINE

Depuis 1989, CAPLIF assure un service personnalisé en fonction des stratégies et des objectifs définis par chacun.



ADRESSE :

59, promenade Roger Laroque
Anse Vata
BP 3852
98846 Nouméa Cedex

**Plus de 3000 personnes nous font
déjà confiance...**

Pourquoi pas vous?
Contactez nous

Horaires d'ouverture:

Lundi au vendredi
8:00 /12:00 – 13:30 /17:30 (vendredi 16:30)

Tel. : 28 30 00 **E-mail :** caplif@caplif.nc
Site Internet : www.caplif.nc



CABINET DE PLACEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS



COMMENT PROFITER PLEINEMENT DE VOTRE RETRAITE



LISTE NON EXHAUSTIVE

LA RETRAITE AUJOURD'HUI



Le système de retraite par répartition

La retraite de base :

Vous accumulez des points de retraite et des trimestres de cotisations. Vous ne cotisez pas pour vous-même (ce n'est pas de l'épargne) mais pour les retraités d'aujourd'hui.

La retraite complémentaire :

S'ajoute à la retraite de base (CRE pour les salariés du secteur privé / IRCAFEX pour les salariés cadres et assimilés)

Les **patentés** ne cotisent pas au régime obligatoire

Retraite CAFAT : 60 ans

Retraite SECURITE SOCIALE : 62 ans

Une **pension retraite** équivaut en moyenne à la moitié du dernier salaire.

SI VOUS N'AVEZ PAS ANTICIPE LA TRANSITION PEUT ÊTRE RUDE

COMMENT PREVOIR VOTRE RETRAITE



En investissant dans les SCPI. vous percevrez des revenus réguliers (mensuels ou trimestriels) tout en préservant le capital investi.

En vous constituant un capital retraite grâce au contrat d'assurance vie. Votre capital est disponible à tout moment et peut être utilisé au gré de vos besoins ou de vos envies.

En souscrivant le plus tôt possible un contrat retraite. Le capital constitué vous sera reversé sous forme de rente viagère avec la possibilité de réversion à votre conjoint en cas de décès.



LES RESULTATS



Un Investissement de **20M** dans une **SCPI** peut vous procurer des **revenus trimestriels de 233 500CFP***

*Exemple CORUM XL, taux de rendement 2021 de 4,67 % net

Une **épargne régulière** sur un contrat d'**assurance vie** vous permet de disposer à l'âge de la retraite d'un **capital disponible à tout moment.**

Votre âge	Epargne mensuelle investie	Capital à 62 ans*
30 ANS	20 000 CFP	20 000 000 CFP

* revalorisation à 3,5 % net sur le montant investi

La **rente viagère** que vous percevrez grâce à votre **contrat retraite** vous assurera un **revenu stable et garanti** dont le montant dépendra du capital constitué.

TOUTES CES SOLUTIONS SONT CUMULABLES